

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AUBIN DE MEDOC
LUNDI 3 JUILLET 2017**

L'an deux mil dix sept, le lundi trois juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs délibérations, sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, Maire.

Etaient présents :

M. Patrick BALLANGER	Mme Isabelle GARROUSTE
M. Bernard BARBEAU	Mme Maryse GUILHEM
M. Philippe BOUCHARD	M. Samuel HERCEK
Mme Brigitte CHAPELIN	M. Laurent MONESMA
M. Jean-Paul CHERON	M. Michel PATANCHON
M. Patrice CLINQUART	M. Serge REVOLTE
M. Jean-Jacques COMBAREL	M. Didier SAINTOUT
M. Claude DESBATS	M. André SCHOELL
M. Christophe DUPRAT	Mme Denise TARDIEU
M. Thierry ESCARRET	M. René VANDELEENE
M. François GALLANT	Mme Marie-Noëlle VINCENT

Etaient représentés :

Mme Josette D'ALMEIDA représentée par M. Samuel HERCEK
Mme Catherine ETCHEBER représentée par M. Serge REVOLTE
Mme Céline LESCURE représentée par M. Bernard BARBEAU
Mme Béatrice LEVÊQUE représentée par Mme Marie-Noëlle VINCENT
Mme Isabelle ROUCHON représentée par Mme Isabelle GARROUSTE
Mme Anne-Marie ROUX représentée par M. Christophe DUPRAT
M. Ludovic LACOMBE-CAZAL représenté par M. Didier SAINTOUT

Secrétaire de Séance : Mme Isabelle GARROUSTE

Date de la convocation : lundi 26 juin 2017

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Présents :	22
Représentés :	7
Excusé :	0
Absent :	0
Votants :	29

Session ordinaire du Conseil Municipal du Lundi 3 JUILLET 2017

N°	Ordre du jour	RAPPORTEURS
	Désignation d'un(e) Secrétaire de séance	Monsieur le Maire
	Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 18 mai 2017	Monsieur le Maire
	Administration Générale	
1	Désignation des délégués de la commune au sein des associations et des organismes extérieurs – Modification de la délibération n°19 du 07/04/2017	Monsieur le Maire
	Ressources Humaines	
2	Création de postes	Monsieur le Maire
3	Modification du tableau des effectifs	Monsieur le Maire
	Urbanisme	
4	Constitution d'une servitude de passage et de réseaux sur la parcelle A 151 au profit de la parcelle A 150 appartenant à M. Stéphane ORTEGA	M. Bernard BARBEAU
5	Transfert de domanialité du Chemin de Verdelet – Approbation et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tout acte afférent	Monsieur le Maire
6	Transfert de domanialité de l'Allée de la Croix-Vieille – Approbation et autorisation donnée à Monsieur le Maire	Monsieur le Maire
7	Décisions du Maire	Monsieur le Maire

Monsieur le Maire ouvre la séance en proposant Madame Isabelle GARROUSTE en qualité de secrétaire de séance et soumet le procès-verbal du jeudi 18 mai 2017 pour validation. Celui-ci est adopté à l'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire : j'informe le Conseil municipal avoir reçu un courrier de Monsieur Philippe BOUCHARD en date du 6 juin 2017, faisant part de sa décision de ne plus siéger dans le groupe majoritaire, qu'il représenterait dorénavant, je cite, « la majorité présidentielle au sein du Conseil Municipal » et siégerait en élu indépendant.

Je prends acte de cette décision. Je souhaite simplement faire remarquer que nous n'avions pas de groupes représentant des formations politiques. Agir pour Saint-Aubin, Réussir ensemble ou Au nom de Saint-Aubin, nous n'avions pas de formations politiques mais des programmes, donc c'est une nouveauté. Je serai quant à moi au service de tous les saint-aubinois.

1 – Désignation des délégués de la Commune au sein des associations et des organismes extérieurs – Modification de la délibération n°19 du 07/04/2014 (Monsieur le Maire)

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune a désigné par délibération en date du 7 avril 2014 les délégués de la commune au sein des organismes extérieurs.

Des changements sont intervenus depuis, avec notamment la prise de compétence par Bordeaux Métropole au sein de la SEM Gaz de Bordeaux en lieu et place de la Commune.

Par ailleurs, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (Aire d'accueil des gens du voyage), SIVU « Porte du Médoc », a été dissout également suite à la prise de compétence des aires d'accueil par Bordeaux Métropole. Il en est de même pour le SIJALAG (Syndicat Intercommunal des Jalles, de Landes à Garonne) et pour le Syndicat Intercommunal du bassin versant Artigues et Maqueline (compétence GEMAPI de Bordeaux Métropole).

Le Conseil municipal avait acté la modification des représentants au sein du SDEEG, par délibération en date du 20 juin 2016, avec le remplacement de Monsieur le Maire (siégeant désormais au titre de Bordeaux Métropole) par M. Claude DESBATS.

Il est donc proposé au Conseil municipal de désigner les membres suivants au sein des associations et des organismes extérieurs (*les modifications apparaissent en bleu*) :

Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde :

- **Messieurs Bernard BARBEAU et Claude DESBATS**

Syndicat Intercommunal de l'Institut Médico-Educatif du Médoc :

- **Madame Denise TARDIEU, titulaire**
- **Madame Anne-Marie ROUX, suppléante**

Conseil d'école élémentaire Molière :

- **Monsieur Patrice CLINQUART et Madame Céline LESCURE**

Conseil d'école maternelle Charles Perrault :

- **Monsieur Patrice CLINQUART et Madame Marie-Noëlle VINCENT**

Conseil d'école Jean de la Fontaine :

- **Monsieur Patrice CLINQUART et Madame Isabelle ROUCHON**

Club des villes cyclables :

- **Monsieur André SCHOELL**

Assemblée spéciale de la Fabrique Métropolitaine

- **Monsieur Bernard BARBEAU**

Marché de Saint-Aubin de Médoc :

- **Messieurs René VANDELEENE et Michel PATANCHON**

Association Bordeaux-Technowest (action économique) :

- **Messieurs Michel PATANCHON et René VANDELEENE**

Commission locale d'insertion :

- **Monsieur Jean-Jacques COMBAREL et Madame Josette D'ALMEIDA**

Mission Locale Technowest pour l'emploi des Jeunes :

- **Messieurs Samuel HERCEK et Michel PATANCHON**

Association Jalles Solidarité :

- **Messieurs Jean-Jacques COMBAREL et Michel PATANCHON**

S.I.V.O.M. Jalles Médoc :

3 membres titulaires :

- **Monsieur Christophe DUPRAT**
- **Monsieur Serge REVOLTE**
- **Monsieur Bernard BARBEAU**

3 membres suppléants :

- **Monsieur René VANDELEENE**
- **Monsieur Michel PATANCHON**
- **Monsieur Ludovic LACOMBE-CAZAL**

Défense :

- **Monsieur Michel PATANCHON**

Aide à Domicile du Haut-Médoc :

- **Monsieur Jean-Jacques COMBAREL et Madame Josette D'ALMEIDA**

Les Raisins Verts :

- **Madame Josette D'ALMEIDA**

Commission Locale d'évaluation des transferts de charge (régime de TPU) :

- **Monsieur Serge REVOLTE**

Conseil d'Administration du Collège Léonard de Vinci :

- **Monsieur Patrice CLINQUART**
- **Madame Anne-Marie ROUX**

Fond Social Collégiens :

- **Monsieur Jean-Jacques COMBAREL**

Association des Communes Forestières de Gironde :

- **Messieurs Bernard BARBEAU et Claude DESBATS**

Conseil d'Administration du Centre Local d'Information et de Coordination de la CUB Nord Ouest :

- **Mesdames Josette D'ALMEIDA et Maryse GUILHEM**

Comité National d'Action Sociale (CNAS) :

- **Madame Anne-Marie ROUX**

Conseillers Tempête :

- **Messieurs Bernard BARBEAU et Claude DESBATS**

ASSAJ :

- **Madame Maryse GUILHEM**

CESAM :

- **Madame Isabelle GARROUSTE**

ASSAM :

- **Monsieur Patrick BALLANGER**

CAUE :

- **Monsieur Jean-Paul CHERON**

Cette délibération annule et remplace la délibération n°19 du 7 avril 2014.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 28 voix « POUR » et 1 «ABSTENTION» (M. Philippe BOUCHARD)

2 – Création de postes (Rapporteur : Monsieur le Maire)
--

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34, 39, 79 et 80,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n°2009-1711 du 29 décembre 2009 modifiant divers décrets portant statut particulier de cadres d'emplois des catégories B et C de la fonction publique territoriale,

Vu le Décret 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la FPT,

Vu le Décret 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant pour la Fonction publique territoriale certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;

Vu le Décret 2017-397 du 24 mars 2017 modifiant le décret N°2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu le Décret 2017-398 du 24 mars 2017 modifiant l'échelonnement indiciaire applicable aux agents de la police municipale

Considérant la mise en stage (avant titularisation) d'un agent actuellement embauché au sein de la collectivité en tant que contractuel dans le cadre de la pérennisation d'emplois,

Considérant la réussite à examen professionnel d'un agent au grade de technicien principal 2^{ème} classe,
Considérant la nécessité d'ouvrir un poste au sein de la Police municipale,
Considérant le tableau des effectifs,

Le Conseil municipal propose :

1/ la création au tableau des effectifs de la commune à compter du 1^{er} septembre 2017 :

- d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe (catégorie B)
- d'un poste d'adjoint d'animation territorial (catégorie C),
- d'un poste de gardien-brigadier (catégorie C).

2/ l'inscription des crédits correspondants au budget de la Commune.

Monsieur Didier SAINTOUT : une question concernant l'agent de Police municipale, c'est bien dans le but de remplacer un agent qui va partir à la retraite ?

Monsieur le Maire : tout à fait. Nous devons préparer le départ à la retraite de Monsieur Thierry DELETRAIN et donc nous avons eu une séance de recrutement. Nous avons recruté une personne qui devra effectuer un stage, car il s'agit d'un ancien gendarme. Malgré ses compétences importantes de gendarme, puisqu'il est quand même officier de police judiciaire, il doit faire un stage de Police municipale et on doit anticiper les 6 mois qui sont nécessaires de façon à être opérationnel.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

3 – Modifications du tableau des effectifs (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n°2009-1711 du 29 décembre 2009 modifiant divers décrets portant statut particulier de cadres d'emplois des catégories B et C de la fonction publique territoriale,

Vu le Décret 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la FPT,

Vu le Décret 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant pour la Fonction publique territoriale certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu le Décret 2017-397 du 24 mars 2017 modifiant le décret N°2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu le Décret 2017-398 du 24 mars 2017 modifiant l'échelonnement indiciaire applicable aux agents de la police municipale,

Considérant le tableau des effectifs en cours et la nécessité de modifier les grades de la Filière de la Police,

Emplois/Grades	Nombre actuel	Modifications	Date d'effet	Temps de travail
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien principal 2 ^{ème} classe	1	2	01/09/2017	Temps complet
FILIERE ANIMATION				
Adjoint territorial d'animation	12	13	01/09/2017	Temps complet
FILIERE POLICE				
Gardien-Brigadier	1	2	01/09/2017	Temps complet

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'accepter les modifications du tableau des effectifs à compter du
- d'annoncer que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget,
- de charger Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**4 – Constitution d'une servitude de passage et de réseaux sur la parcelle A 151 au profit de la parcelle A 150 appartenant à M. Stéphane ORTEGA
(Rapporteur : M. Bernard BARBEAU)**

Dans sa séance du 3 avril 2017, le Conseil municipal a approuvé un échange entre la Commune et M. Stéphane ORTEGA, afin de simplifier la configuration de son terrain d'exploitation.

M. Stéphane ORTEGA, qui est propriétaire d'un terrain cadastré (section A 593 et A 595) situé route de Castelnaud, a obtenu un permis de construire sur lesdites parcelles, pour la construction de bâtiments agricoles constitués d'une miellerie, d'un atelier et d'un hangar et la construction d'une maison d'habitation individuelle.

Aujourd'hui, afin d'accéder à son terrain, M. Stéphane ORTEGA emprunte depuis de nombreuses années un chemin d'accès supporté par la parcelle A 596 appartenant à la Commune.

M. ORTEGA, qui ne possède pas de servitude de passage actée sur l'emprise de la parcelle A 596, sollicite l'accord de la collectivité pour instaurer une servitude de passage et de réseaux sur cette parcelle. Cette servitude serait consentie à titre gratuit.

Une convention de servitude devra être établie chez le notaire. Les frais, droits et honoraires occasionnés par cette transaction seront à la charge de M. ORTEGA, bénéficiaire de la servitude.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la constitution d'une servitude de passage et de réseaux sur une partie de la parcelle communale cadastrée A 596 au profit de M. Stéphane ORTEGA ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou en son absence son représentant légal à signer l'acte de vente ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération ;
- de dire que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur.

Monsieur Bernard BARBEAU : il s'agit quelque part d'un complément de délibération par rapport à celle que nous avons pris le 3 avril 2017.

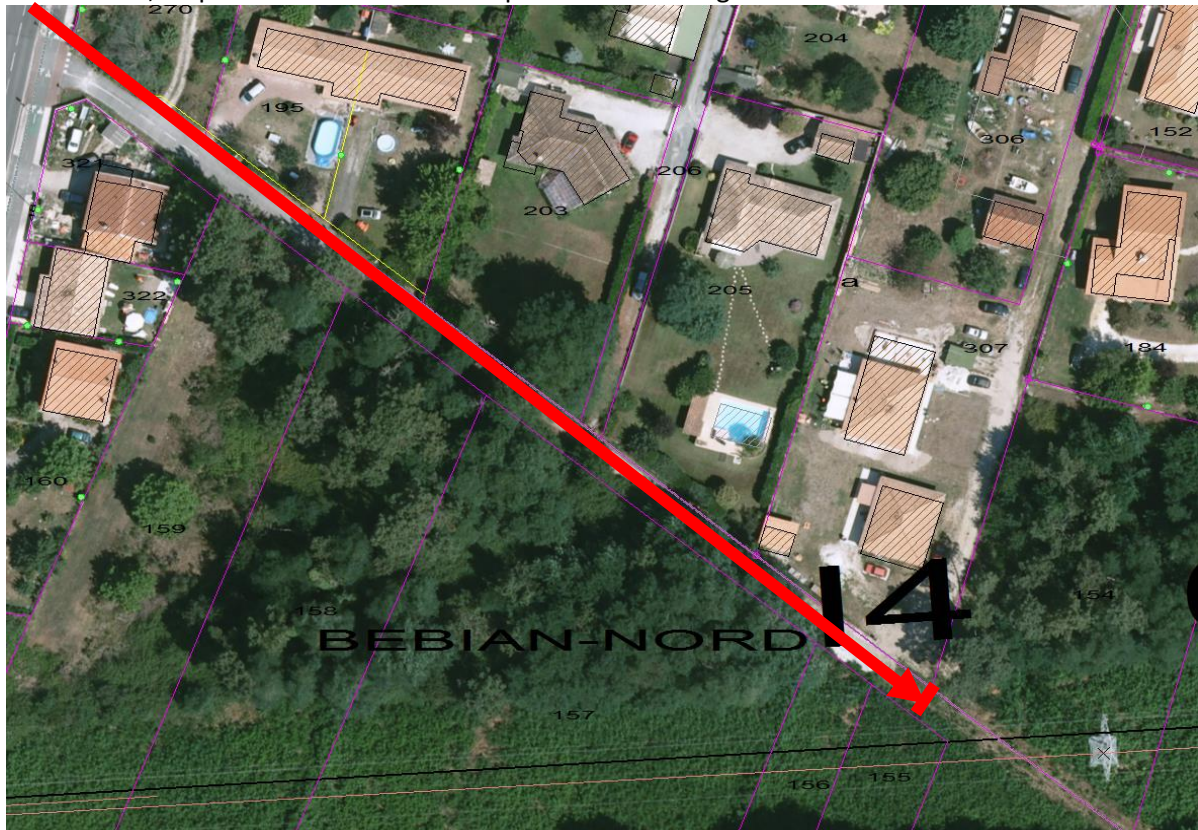
Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**5 – Transfert de domanialité du Chemin du Verdelet – Approbation et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tout acte afférent
(Rapporteur : Monsieur le Maire)**

Le Chemin du Verdelet est actuellement un chemin rural qui permet de desservir six maisons individuelles. Les réseaux sont d'ores et déjà propriété de Bordeaux Métropole.

La commune de Saint Aubin de Médoc demande l'incorporation en partie du Chemin du Verdelet, depuis la Route de Saint Médard jusqu'à l'extrémité Est de la parcelle CA 307 (c'est-à-dire jusqu'à l'extrémité de la dernière parcelle construite – voir le plan ci-dessous).

Ce transfert, au profit de Bordeaux Métropole interviendra gratuitement.



Le conseil municipal est sollicité :

- pour approuver le transfert de domanialité du chemin du Verdelet à Bordeaux Métropole ;
- pour autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Monsieur le Maire : le chemin du Verdelet est l'un des derniers à être encore un chemin de terre ou de grave, alors qu'on est à quelques centaines de mètres du centre bourg. Je vous rappelle que l'on avait l'allée de Haute Grave qui était dans cet esprit-là, et le chemin de Marceron. Il restait donc le chemin du Verdelet, tout ceci pour y faire de l'éclairage public car aujourd'hui il y fait un peu nuit noire et aussi réaliser des travaux d'aménagement de voirie de façon à permettre aux camions de collecte des ordures ménagères de rentrer chemin du Verdelet pour desservir les propriétés.

Restera le dernier problème, le chemin de Bébian et Cante-Perdrix où quelques acquisitions foncières nous privent de pouvoir terminer, mais nous essaierons de faire comme pour Loustaouvieil où en commençant les travaux ça a fini par payer.

Pour l'histoire, le chemin du Verdelet, avant la construction de la route de Lacanau, allait au lycée. Il a été coupé par la route de Lacanau mais il continuait jusqu'à l'allée des Coquelicots et à la limite de Saint-Médard en Jalles.

Monsieur Bernard BARBEAU : jusqu'à la Mairie de Saint-Médard en Jalles d'ailleurs.

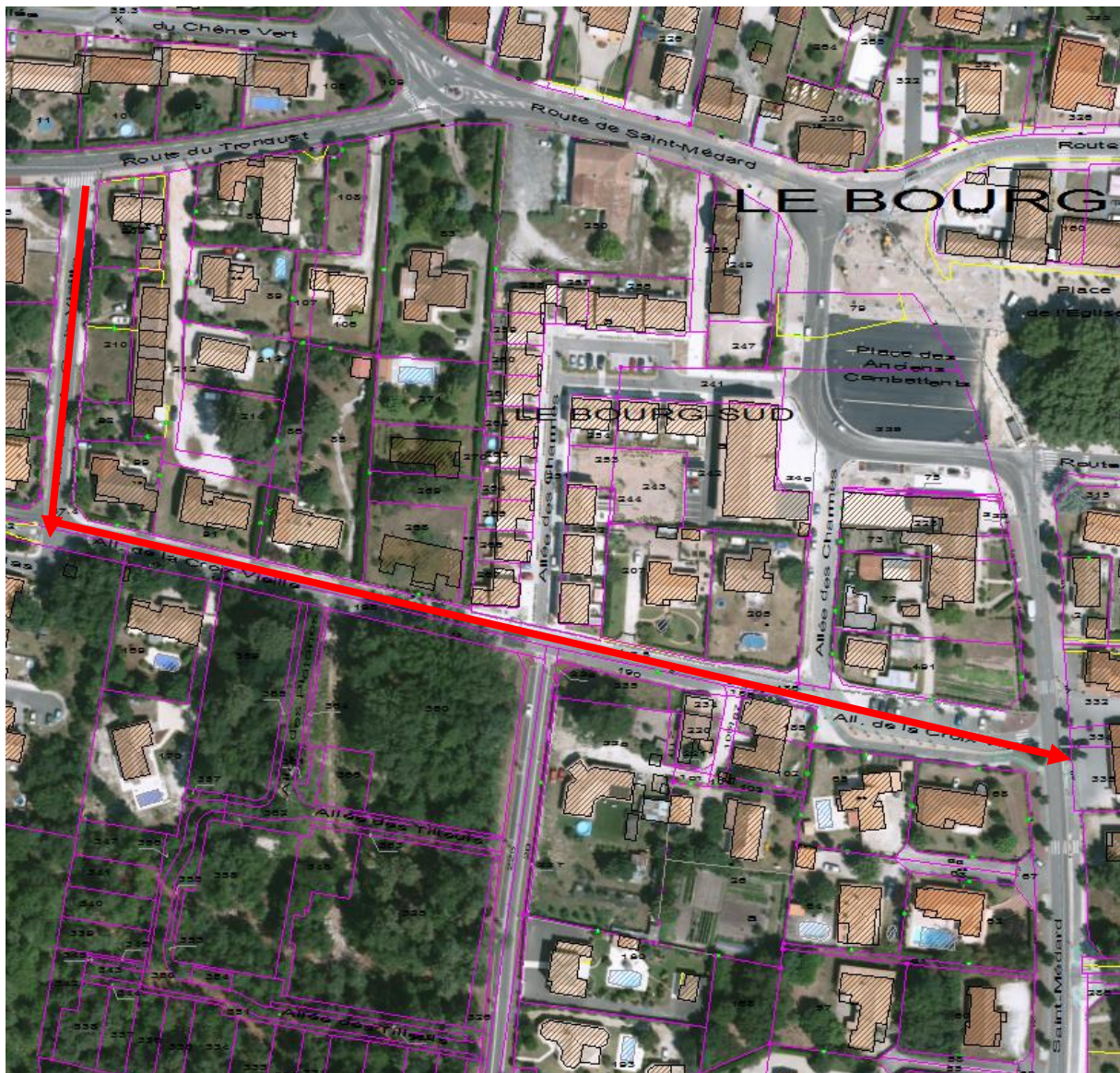
Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

**6 – Transfert de domanialité de l'Allée de la Croix Vieille
(Rapporteur : Monsieur le Maire)**

L'allée de la Croix Vieille permet de relier la Route de Saint-Médard à la Route du Tronquet.

Au regard de l'usage de la voie (Bordeaux Métropole en assure la gestion depuis de nombreuses années), la Commune souhaite régulariser la domanialité et demande l'incorporation de l'allée de la Croix Vieille dans le domaine public métropolitain. Les réseaux étant déjà propriété de Bordeaux Métropole, il s'agit d'une simple formalité administrative.

Ce transfert, au profit de Bordeaux Métropole interviendra gratuitement.



Le conseil municipal est sollicité :

- pour approuver le transfert de domanialité de l'allée de la Croix Vieille à Bordeaux Métropole
- pour autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Monsieur le Maire : on s'est aperçu en voulant faire les trottoirs que cette voie était toujours propriété de la commune. Donc, nous réparons l'oubli.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

Monsieur le Maire : avant de passer aux décisions du Maire, je tenais à vous donner une information.

Vous avez sans doute remarqué dans l'édition du Sud Ouest de samedi dernier, que la commune du Taillan Médoc renonçait à la construction d'une piscine. Comme nous étions engagés avec cette commune et Saint-Médard en Jalles sur ce projet, dès l'instant où l'une des communes se désengage alors nous n'avons plus la possibilité de le faire. C'est un projet assez cher et il n'est pas possible de le réaliser à deux communes au lieu de trois. L'étude de faisabilité sur laquelle nous étions engagés a été faite, elle donne deux chiffres. Le premier concerne le coût de construction, en fonction des options que l'on prenait ou pas, on se situait entre 6 et 8 millions d'euros. Enfin, le coût de fonctionnement, c'était 400 000 euros par an qui devait être pris en charge par les trois communes. Alors, concernant la construction, on pouvait espérer 2,5 millions d'euros de Bordeaux Métropole et ça c'était sûr. Le reste était moins sûr, environ 2 millions d'euros du Conseil départemental et puis peut-être autour d'un millions d'euros de l'Etat en fonction de l'état des finances publiques. Ce qui faisait 5,5 millions d'euros et ne couvrait pas l'intégralité des dépenses.

Quant au fonctionnement, il était estimé à 400 000 euros, du fait de la partie scolaire, apprentissage de la natation et de la partie bien-être. Puisque dans le projet avait été imaginé une partie sauna, jacuzzi, ce que l'on trouve maintenant dans la plupart des piscines. Et donc, si vous divisiez les 400 000 euros par le nombre d'habitants, pour la commune de Saint-Aubin il aurait été situé entre 50 et 70 000 euros par an.

Ce projet n'est donc pas possible à l'heure actuelle. Si Bordeaux Métropole lançait, non pas un plan piscine, mais un vrai engagement pour construire car je vous rappelle que l'agglomération manque cruellement de m² pour nager et il ne se passe pas un mois sans que l'on apprenne qu'une piscine ferme.

Alors cette étude de faisabilité, on la déclinera en détail lors de la prochaine commission du Conseil municipal du mois de septembre.

J'en profite aussi, car vous vous rappelez que dans ce projet il y avait également la construction d'un centre de secours. Il se trouve que l'endroit qui était initialement prévu semble connaître les mêmes difficultés que celles rencontrées pour la déviation du Taillan, et le second terrain proposé par la commune du Taillan, dans une future zone d'activités après l'aire d'accueil des Gens du voyage, ne semble pas satisfaire le SDIS. Donc, je vous propose de réactiver la proposition qu'avait faite la commune de Saint-Aubin. C'est-à-dire de proposer un terrain au bout de l'allée Euromédoc pour la construction d'un centre de secours. Je fais officiellement de nouveau la proposition, je rappelle que lors d'une manœuvre départementale sur Saint-Aubin nous avons déplacé sur site Monsieur le Préfet de la Région, le Directeur du SDIS et le Président, les trois avaient émis un avis plutôt favorable sur ce terrain qui est équipé des réseaux. Donc, je vais réactiver cette proposition car j'estime que si personne ne fait d'efforts ce centre de secours ne sera jamais rénové et je préfère l'avoir pas trop loin de Saint-Aubin plutôt qu'à Touban, c'est-à-dire de l'autre côté de la commune de Saint-Médard, ce qui ne serait pas forcément très bon. Vous avez un certain nombre de cas, notamment les AVC où si l'on est pris en charge par les secours en moins de 15 minutes on a plus de chance de s'en sortir sans trop de difficultés, et ces mêmes arguments peuvent être développés pour d'autres pathologies. On va renouveler notre proposition, qui consisterait à dire que nous mettons à disposition un terrain

sous réserve que ce centre de secours soit associé à une salle de sport et que cette dernière puisse être mise à disposition de la commune et des associations de la commune une fois que les pompiers n'en n'ont plus besoin, c'est-à-dire soirs et week-ends. Voilà, comme elle se trouvera à deux pas du stade, pas très loin des écoles Molière et Jean de la Fontaine.

Je vous rappelle que les centres de secours doivent être équipés de ces salles de sport pour l'entretien physique des pompiers.

Je tenais à vous en faire part car on va profiter de l'été pour faire les courriers, on va y arriver assez rapidement. Le centre de secours n'a plus rien à faire dans le centre de Saint-Médard, ce n'est plus sa place.

Monsieur Thierry ESCARRET : et si la piscine se fait, elle suivra le centre de secours par exemple ?

Monsieur le Maire : je serais tenté de dire qu'il ne manque pas de place, mais oui pourquoi pas, je ne sais pas. Après, Bordeaux Métropole possède un terrain qui pourrait très bien être adapté pour la piscine, il se trouve juste après le collège Léonard de Vinci mais là on ne peut pas y mettre les pompiers car ça voudrait dire que les ambulances qui partent rapidement passeraient au milieu du parking du lycée et de l'activité du lycée, ce qui en termes de sécurité n'est pas du tout satisfaisant. Mais là, la piscine serait à deux pas du collège, du lycée et de la passerelle. Dissocier les deux n'est pas forcément mauvais, sachant que le parking du lycée peut aussi servir à la piscine.

7 – Décisions du Maire
(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Décision n°4 du 09/05/2017 :

DECIDE

Article 1 : Le prix du repas servi lors de la Feria du 01 juillet 2017 par la commune est fixé à 12 euros.

Article 2 : l'encaissement se fera par tickets foliotés. La recette sera versée sur la régie des spectacles à l'article 7062.

(Décision transmise au contrôle de légalité le 18/05/2017 par voie dématérialisée, AR reçu le 18/05/2017)

Décision n°5 du 14/06/2017 :

DECIDE

Article 1 : de régler la participation auprès d'Aquitaine Sport pour tous, pour un montant de 60 euros, correspondant aux frais d'inscription d'une équipe d'agents municipaux au Jeux d'Aquitaine Adultes qui se sont déroulés à Rion-des-Landes (40) le samedi 10 juin 2017.

Article 2 : cette contribution sera imputée au chapitre 6284 du budget communal 2017, qui présente les crédits suffisants.

(Décision transmise au contrôle de légalité le 14/06/2017 par voie dématérialisée, AR reçu le 14/06/2017)

8 – Informations

Les prochains Conseil municipaux se tiendront :

- Lundi 18 septembre 2017
- Lundi 16 octobre 2017
- Lundi 20 novembre 2017
- Lundi 18 décembre 2017

Monsieur le Maire : je souhaite que Monsieur le Directeur Général des Services adresse, au nom de l'ensemble des élus du Conseil municipal, les remerciements à tous nos agents des services techniques, animation, jeunesse et culture pour le travail extraordinaire qui a été fait pendant ce mois de juin. Tous ces agents, qui en raison des élections, n'ont pas eu un seul week-end de répit car il a fallu monter et démonter les bureaux de vote et les manifestations, ce qui fait qu'ils ont été occupés pendant 7 semaines d'affilée. J'avoue qu'il était temps que ça s'arrête. On est à chaque fois passé à travers une météo capricieuse.

Il faut les remercier de leur professionnalisme, il n'y a pas eu d'accident du travail, tout s'est bien passé. Je crois que l'on ne regrette pas d'avoir fait l'acquisition d'un véhicule à hayon qui leur a permis de travailler dans de meilleures conditions.

Fin de la séance à 19h25.